

Guide de présentation financement projets de recherche ou recherche-crédation

Dates de dépôt : 18 septembre et 30 octobre 2026

Projets admissibles

Les projets doivent être en lien avec la mission de la Fondation de l'UQAT (FUQAT) :

« La FUQAT, propulsée par ses partenaires, agit comme levier philanthropique pour favoriser l'accessibilité aux études, le développement de compétences, l'épanouissement des personnes, le développement de la recherche et l'essor des collectivités. »

Les projets suivants sont admissibles sans nécessairement s'y limiter : chaire de recherche, laboratoire, travaux de création, projet de recherche en lien avec le plan stratégique de recherche de l'UQAT, etc.

Critères d'admissibilité

- L'apport financier de la Fondation peut aller jusqu'à 20 % des liquidités nécessaires au projet pour un maximum de financement de 20 000 \$ par année;
- La contribution en biens et services des partenaires n'est pas comptabilisée dans le coût total du projet pour la Fondation;
- La ou le responsable de la demande doit s'engager à fournir des livrables clairs dans le rapport d'activité (ex. : publication des résultats dans une revue scientifique, rapport de recherche, résumé d'un mémoire ou d'une thèse, etc.). Dans l'éventualité où un financement a été octroyé et que ce critère n'est pas respecté lors de la soumission du rapport d'activité, la personne responsable du projet ne sera plus admissible à faire des demandes de subventions à la FUQAT;
- Au cours d'une année, une seule demande pourra être faite au nom du ou de la responsable du projet;
- Une demande au programme régulier ne peut être jumelée au programme de contrepartie;
- Si un projet est financé sur plus d'une année, ce projet fera l'objet d'un rapport d'activité à chacune des années financières.

Rapport d'activité : Les responsables de projet, qui n'auront pas déposé leur rapport d'activité 6 à 12 mois après la fin de la date d'échéance prévue du projet, ne pourront déposer d'autres demandes de financement.

Note : Toute demande soumise après la date de dépôt sera reportée au prochain concours.

Dépenses admissibles

- Bourse/salaire pour les étudiantes et étudiants directement reliés au projet ou toute autre personne qui doit être rémunérée pour assurer le bon déroulement du projet. Pour les étudiantes et étudiants, lorsque la demande ne sert pas directement au financement du projet de maîtrise ou de doctorat, la rémunération doit être en argent et non en bourse;
- Les employées et employés de l'UQAT qui sont déjà rémunérés ne sont pas admissibles;
- Déplacements nécessaires au bon déroulement du projet;
- Toute autre dépense justifiée par le projet et accordée par le comité d'attribution des fonds.

Critères d'évaluation des demandes

- Le projet doit avoir été présenté à un conseiller ou à une conseillère à la recherche au décanat à la recherche;
- Adéquation du projet avec la mission de la FUQAT ainsi que le plan stratégique et le plan de recherche de l'UQAT
- Retombées et rayonnement pour l'UQAT et la FUQAT;
- Adéquation du budget avec les règles d'admissibilité des dépenses;
- Présentation du plan de financement (précis, clair et détaillé);
- Le nombre de partenaires au projet et leur contribution.

Documents requis

- Formulaire de demande dûment rempli;
- Plan de financement détaillé (format Excel à télécharger sur la page Web de la Fondation);
- Documents soumis aux organismes subventionnaires (pour les demandes de financement complémentaires);
- Tout autre document demandé par la FUQAT.

Pour toute question, veuillez communiquer avec la direction de la Fondation de l'UQAT et faire parvenir vos demandes à fondation@uqat.ca